



AVIS PUBLIC

RETRAIT DE LA RÉOLUTION CA22 220241

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par la résolution CA22 220241 visant à autoriser la construction et l'occupation d'un immeuble mixte au 700, rue Bourget (lot 4 141 241 du cadastre du Québec) (dossier 1204334006);

PRENEZ AVIS, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), que lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a retiré la résolution CA22 2200241 adoptée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003).

FAIT à Montréal, le 21 septembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire